

**10820/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 3 juillet 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 3 juillet 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2019 à l'intérieur de la section III  
Commission - du budget général pour l'exercice 2019**

E 14125





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juillet 2019  
(OR. en)**

**10820/19**

**FIN 454**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	28 juin 2019
Destinataire:	Monsieur Eugen Orlando TEODOROVICI, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 11/2019.

p.j.: DEC 11/2019



BRUXELLES, LE 28/06/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 13, 19, 21, 22

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 11/2019

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 13 05 Instrument d'aide de préadhésion -- Développement régional et coopération régionale et territoriale

POSTE - 13 05 63 02 Coopération transfrontalière (CTF) -- Contribution de la rubrique 4 CE -29 020 100,00

**DU CHAPITRE** - 22 02 Processus et stratégie d'élargissement

POSTE - 22 02 03 02 Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union CP -17 520 100,00

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 04 03 Emploi, affaires sociales et inclusion

ARTICLE - 04 03 14 Fondation européenne pour la formation (ETF) CE 20 100,00  
CP 20 100,00

**AU CHAPITRE** - 19 03 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 04 Autres mesures et opérations de gestion de crise CP 16 000 000,00

ARTICLE - 19 03 02 Soutien à la non-prolifération et au désarmement CE 8 500 000,00

**AU CHAPITRE** - 19 06 Informations de sensibilisation aux relations extérieures de l'Union

ARTICLE - 19 06 01 Informations de sensibilisation aux relations extérieures de l'Union CE 1 500 000,00  
CP 1 500 000,00

**AU CHAPITRE** - 21 02 Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

POSTE - 21 02 07 03 Développement humain CE 9 000 000,00

**AU CHAPITRE** - 22 04 Instrument européen de voisinage

POSTE - 22 04 01 03 Pays méditerranéens -- Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits CE 10 000 000,00

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

13 05 63 02 - Coopération transfrontalière (CTF) -- Contribution de la rubrique 4

#### b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	45 726 802,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	45 726 802,00
4 Crédits déjà utilisés	16 535 750,81
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>29 191 051,19</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>29 020 100,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>170 951,19</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	63,46 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 29 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour couvrir d'autres besoins dans la rubrique 4, étant donné qu'un montant équivalent résultant de recouvrements pourrait lui être substitué sur cette ligne budgétaire. Ces recouvrements proviennent de l'achèvement de projets menés au titre de l'ancien instrument structurel de préadhésion (ISPA) et de la coopération transfrontalière.

## I.2

### a) Intitulé de la ligne

**22 02 03 02 - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union**

### b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019

	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	678 080 653,00
2 Virements	-128 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	550 080 653,00
4 Crédits déjà utilisés	30 931 611,74
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>519 149 041,26</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>17 520 100,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>501 628 941,26</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,58 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Du fait des retards enregistrés dans le renouvellement de l'attribution d'une subvention directe dans le domaine des soins de santé, parallèlement à la dépréciation continue de la livre turque, la Commission a pu virer des crédits de paiement de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) en faveur de l'aide humanitaire en 2019.

En raison de la dépréciation continue de la monnaie, un montant supplémentaire de 17,5 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour le renforcement d'autres lignes budgétaires relevant de la rubrique 4.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**04 03 14 - Fondation européenne pour la formation (ETF)**

#### **b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 488 990,00	20 488 990,00
2 Virements	-20 100,00	-20 100,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	20 468 890,00	20 468 890,00
4 Crédits déjà utilisés	20 468 889,61	10 000 000,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>0,39</b>	<b>10 468 890,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>20 100,00</b>	<b>20 100,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>20 100,39</b>	<b>10 488 990,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,10 %	0,10 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	57 010,39	57 010,39
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	0,00	57 010,39
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %	0,00 %

#### **d) Justification détaillée du renforcement**

Conformément à l'arrêt rendu par le Tribunal dans l'affaire T-298/16, la Commission a été condamnée à indemniser un contractant à hauteur de 20 000 EUR, les intérêts de retard commençant à courir en mars 2019. L'engagement et le paiement concernaient la ligne budgétaire 04 05 51 - Achèvement des actions (antérieures à 2014) -- Instrument d'aide de préadhésion -- Développement des ressources humaines. Cette ligne est uniquement dotée de la mention «pour mémoire» dans le budget 2019. À titre de solution temporaire et compte tenu des possibilités limitées de virement interne à l'intérieur du même chapitre, la Commission a, pour éviter le paiement d'intérêts de retard, effectué un virement interne de 20 100 EUR entre chapitres en mars 2019 à partir de la ligne 04 03 14 - Fondation européenne pour la formation (ETF).

Le présent virement vise à reverser ledit montant de 20 100 EUR sur la ligne 04 03 14 à partir de la ligne 13 05 63 02 - Coopération transfrontalière (CTF) - Contribution de la rubrique 4, ce qui permet de mettre ce montant à disposition.

## II.2

### a) Intitulé de la ligne

**19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise**

### b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019

	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	171 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	171 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	97 012 048,01
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>73 987 951,99</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>16 000 000,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>89 987 951,99</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	9,36 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	11 952 944,42
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du renforcement

Étant donné que la majorité des missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ont à présent fait l'objet d'une évaluation positive au vu de leurs procédures de bonne gestion financière («évaluation fondée sur les piliers»), conformément au règlement financier, la Commission a, en 2019, changé son approche en ce qui concerne le niveau des préfinancements. Compte tenu du niveau accru d'assurances procuré par l'évaluation fondée sur les piliers, les missions reçoivent désormais un préfinancement de 100 %, alors que précédemment les premier et deuxième préfinancements n'atteignaient que 50 % dans certains cas.

Ce changement a une incidence sur les besoins en crédits de paiement en 2019. Il ressort des prévisions les plus récentes que, pour couvrir le déficit constaté jusqu'à la fin de l'année, un renforcement de 16 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire.



## II.3

### a) Intitulé de la ligne

**19 03 02 - Soutien à la non-prolifération et au désarmement**

### b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 500 000,00
2 Virements	4 900 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	25 400 000,00
4 Crédits déjà utilisés	8 086 920,48
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>17 313 079,52</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>8 500 000,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>25 813 079,52</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	41,46 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	618 327,84
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du renforcement

L'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne de décembre 2013 prévoit ce qui suit en son point 24: «Si, au cours de l'exercice, le montant du chapitre "PESC" (politique étrangère et de sécurité commune) du budget est insuffisant pour faire face aux dépenses nécessaires, le Parlement européen et le Conseil cherchent d'urgence une solution, sur proposition de la Commission, en tenant compte de l'article 3 du règlement CFP (cadre financier pluriannuel) et du point 10 du présent accord.»

Le budget de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est extrêmement imprévisible en raison de la diversité des besoins liés à l'instabilité croissante dans différentes parties du monde. Les besoins ont fortement augmenté depuis 2017, à la suite des décisions prises par le Conseil d'augmenter la portée et l'ampleur de certaines missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), d'entamer une nouvelle mission en Iraq, d'accroître la participation à des actions opérationnelles de la PESC (sur la base de l'article 28 du TUE), ce à quoi s'ajoute un nombre croissant d'actions dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Il est également très difficile de prévoir les besoins exacts de financement pour les missions et opérations au moment de l'établissement du budget, en raison de l'évolution rapide de la situation sur le terrain.

Pour la période 2019-2020, les États membres ont fixé des objectifs ambitieux pour le budget de la PESC dans leur document d'orientation budgétaire, privilégiant l'élargissement de la portée des missions actuelles (Iraq, Sahel, Libye, Ukraine), proposant de nouvelles actions opérationnelles et une éventuelle deuxième prolongation de l'action opérationnelle au Yémen, ainsi que la poursuite de l'engagement en matière de non-prolifération et de désarmement

Au 13 mai, l'exécution du budget de la PESC s'établissait à 62 % en crédits d'engagement et à 36 % en crédits de paiement. Toutefois, compte tenu de l'ensemble des renouvellements de missions prévus et des nouvelles actions proposées, il est nécessaire de renforcer la ligne 19 03 02 à hauteur de 8,5 millions d'EUR en crédits d'engagement pour permettre la réalisation des actions prévues à ce jour.

## II.4

### a) Intitulé de la ligne

#### **19 06 01 - Informations de sensibilisation aux relations extérieures de l'Union**

### b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 000 000,00	15 000 000,00
2 Virements	3 000 000,00	1 500 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	18 000 000,00	16 500 000,00
4 Crédits déjà utilisés	14 960 000,00	16 220 222,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>3 040 000,00</b>	<b>279 778,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>4 540 000,00</b>	<b>1 779 778,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,00 %	10,00 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Conformément à la priorité qui a été donnée à ce thème dans la stratégie globale de l'UE de 2016, l'UE mène des actions de communication stratégique et de diplomatie publique dans ses 143 délégations dans le monde. Le financement est géré par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Il convient de prévoir un renforcement de 1 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement pour renforcer les programmes de communication stratégique de l'UE compte tenu de l'augmentation des besoins et des défis à relever dans ce domaine.

En outre, un montant de 0,5 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est nécessaire pour lutter efficacement contre la désinformation («fake news») sur l'Union européenne, comme le prévoit la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission européenne relative à un plan d'action contre la désinformation, approuvée par le Conseil des affaires étrangères le 21 janvier 2019. La lutte contre la désinformation figure en bonne place dans le programme stratégique 2019-2024 des dirigeants européens adopté lors du sommet de Sibiu le 9 mai 2019.

## II.5

### a) Intitulé de la ligne

21 02 07 03 Développement humain

### b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	238 149 346,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	238 149 346,00
4 Crédits déjà utilisés	102 500 000,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>135 649 346,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>9 000 000,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>144 649 346,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,78 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	4 302,69
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	244 045,25
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	-5 571,92 %

### d) Justification détaillée du renforcement

Le 31 mai 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a formellement adopté une résolution (72/279) jetant les bases de la réforme du système des Nations unies pour le développement (SNUD). Elle constitue l'un des trois principaux volets de la réforme (avec les volets «gestion» et «paix et sécurité») présentés par le secrétaire général des Nations unies, M. Guterres, dont la mise en œuvre a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La réforme sera financée, entre autres, par un prélèvement de 1 % sur les contributions volontaires affectées de tiers aux activités de développement. Le montant global de la contribution de l'UE est estimé à 27,1 millions d'EUR, sur la base des montants mis à disposition par les instruments ad hoc de l'UE pour le financement de l'action extérieure par l'intermédiaire des organisations des Nations unies.

Étant donné que la majeure partie de la contribution de l'UE proviendra de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), qui constitue la base juridique appropriée pour soutenir la réforme du SNUD, il est demandé que l'ICD soit renforcé d'un montant de 9 millions d'EUR en crédits d'engagement.

## II.6

### a) Intitulé de la ligne

**22 04 01 03 - Pays méditerranéens -- Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits**

### b) Données chiffrées à la date du 12/06/2019

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	423 718 409,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	423 718 409,00
4 Crédits déjà utilisés	120 000 000,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>303 718 409,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>10 000 000,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>313 718 409,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,36 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/06/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

La Commission propose un montant de 10 millions d'EUR en crédits d'engagement pour compléter l'instrument européen de voisinage dans le cadre de la réponse apportée à la crise des réfugiés syriens, conformément aux engagements pris lors des conférences sur la Syrie de 2018 et de 2019. Ce montant financera notamment des projets au Liban dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la protection sociale, afin de répondre aux besoins prolongés des réfugiés et des communautés d'accueil vulnérables.